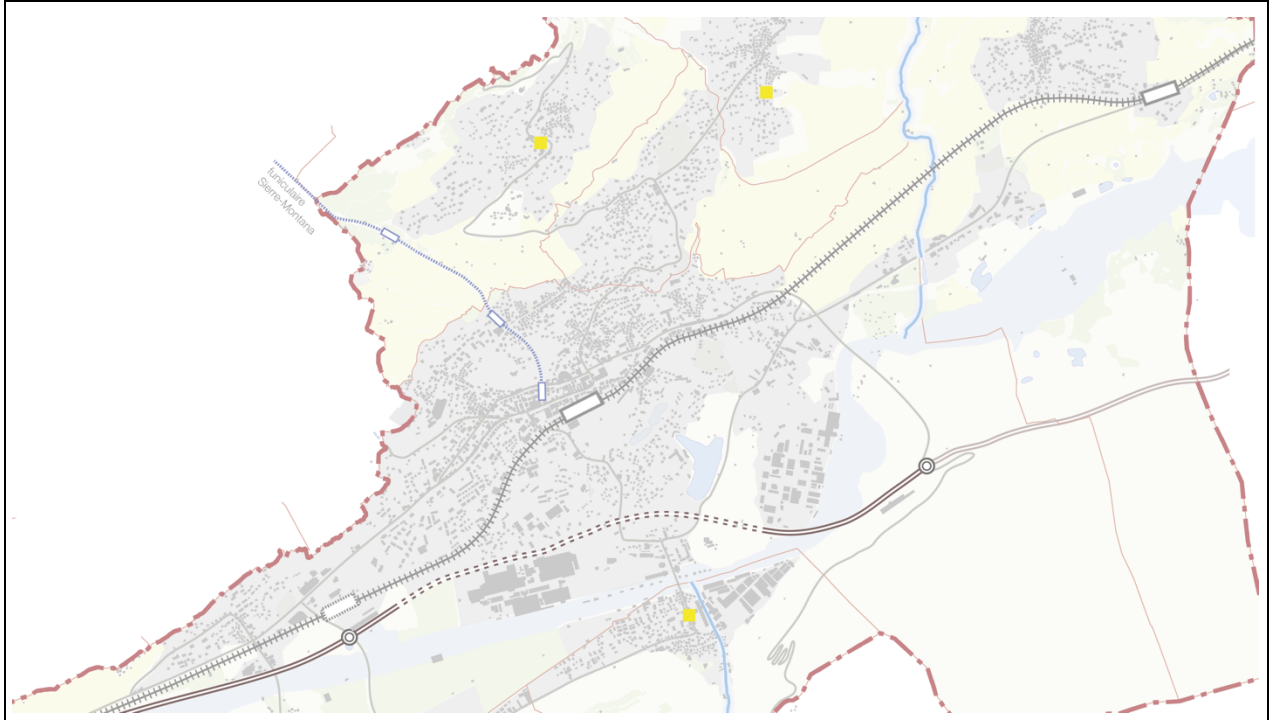


MESURE M10.3	CHIPPIS, MIEGE, VENTHONE / INTERFACES ARRETS DE BUS ET MOBILITE DOUCE	
Thématique(s) M10 - Interfaces multimodales	Priorité : A	
Territoire concerné : Chippis, Miège, Venthône Maitre d'ouvrage : Chippis, Miège, Venthône - Canton / SRTCE		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : - Autres coordinations : -		
		

INTENTION

Etat actuel

Quelques difficultés ponctuelles ont été recensées sur les trois communes, au droit d'un arrêt de bus et d'une traversée piétonne par exemple. D'où la notion d'interface TP /MD.

A Chippis, le passage piéton au niveau de l'arrêt de bus "poste" possède une visibilité médiocre lorsque le bus est à l'arrêt.

A Miège, suite à un problème de sécurité, les passages piétons ont été modifiés. Il s'agira d'observer si la mesure prise a été suffisante. Un souci de visibilité est apparu au niveau de la place de rebroussement des bus à l'Eglise.

A Venthône, certaines traversées piétonnes manquent de sûreté.

Données quantitatives

Mesure non concernée.

Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD.

Description de la mesure

Les mesures de sécurisation seront menées conjointement avec le Canton qui a déjà effectué un assainissement. Il s'agira surtout d'observer si la nouvelle situation convient, notamment dans le cadre de la mise en place du réseau de TP d'agglomération.

EVALUATION

Opportunité

Des interfaces de qualité incitent les reports modaux. De plus il est indispensable que les usagers des TP se sentent en sécurité lorsqu'ils montent / descendent du bus ou qu'ils attendent celui-ci.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier
- amélioration du système de TP
- amélioration du réseau routier
- amélioration de l'intermodalité.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics.

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure visant à assainir des potentiels points noirs en matière d'accidents.

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et les mobilités douces

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : 1

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	Calendrier de remise de l'avant-projet 2020
Coûts Coûts estimés : CHF 340 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables	